AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

www. hautegaronne.chambre-agriculture.fr

La lettre Bovins Lait

N° 23 - Février 2021

AGENDA

- **Mieux comprendre son bovin : initiation à l'éthologie** le 10 mars à la Chambre d'agriculture à St-Gaudens.

- **Passeport vers le Label Bas Carbone** le 25 mars à la Chambre d'agriculture à Muret. Une journée pour comprendre le fonctionnement du Label Bas Carbone, découvrir la méthode de calcul de réductions d'émissions de gaz à effet de serre, être capable d'estimer le bilan carbone de son exploitation afin d'évaluer les possibilités de réductions et de mesurer l'opportunité de s'engager dans le Label Bas Carbone (prochain appel à projets fin 2021).

- **Les Pyrénéennes du 16 au 19 septembre 2021 au Parc des expositions du Comminges**

Les Pyrénéennes 2021

X-NIR le nouvel outil des conseillers élevage

Vous connaissiez peut-être **l'AgriNIR**™, l'analyseur de fourrages infra-rouge utilisé chaque année lors de la journée d'analyses de fourrages. Si l'AgriNIR™ a apporté une révolution en simplifiant l'analyse des fourrages et aliment il y a quelques années, aujourd'hui **le X-NIR**™ va encore plus loin, puisqu'il n'est désormais plus nécessaire de se déplacer pour connaitre la valeur des fourrages.

Le X-NIR™ s'utilise comme un pistolet, directement sur l'échantillon à analyser. Comme l'AgriNIR™ développé par la même société italienne Dinamica Generale, **le X-NIR™ utilise la technologie du proche infra-rouge**. Développé et mis au point par Orne Conseil Élevage, il permet d'analyser une large palette couvrant la majorité des fourrages utilisés en France.
Le fonctionnement du X-NIR™ est très simple et intuitif grâce à son écran tactile. Les résultats sont disponibles immédiatement et les données sont exportables sur clé USB.

L'objectif : élaborer des rations efficaces et performantes grâce à une connaissance précise des valeurs alimentaires apportées par chaque composant de la ration.

En 2021, le pôle élevage de la Chambre d'agriculture renforce son expertise et équipe ses conseillers de ce nouvel outil technologique au service des éleveurs.

Ainsi, votre technicien pourra vous proposer des analyses instantanées pour 5 familles de fourrages : **Mais ensilage, Ensilage d'herbe (< 50% légumineuses), Herbe enrubannée (< 50% légumineuses), Foin, Enrubannage et Ensilage de luzerne (> 50% de légumineuses).**

L'utilisation du X-NIR™ sera réservée aux éleveurs laitiers adhérents à l'appui technique.

Pour plus de renseignements, parlez-en à votre technicien.

MULCLN 2020 : les 5 premiers

	Elevage	Adresse	Race	Qualif	Vaches	Moyenne	TB	TP	MUT
1	EARL de la Castagnede	Blajan	66	R4	123	11 488	39,8	32,3	829
2	GAEC Albouy	Francon	66	R8	90	11 056	35,6	31,7	743
3	EARL de la Plaine	Villematier	66	T4	49	9 908	41,5	32,9	737
4	EARL Leguay	Sepx	66	R8	49	10 356	37,5	32,4	724
5	EARL Eychenne	Martres Tolosane	66	A4	138	9 983	39,3	31,9	711

FCO, késako ?

La FCO, Fièvre Catarrhale Ovine, aussi appelée maladie de la langue bleue, est une maladie infectieuse virale touchant les ruminants (ovins, bovins, caprins, ruminants sauvages), non transmissible à l'Homme. Sa répartition est mondiale et 27 sérotypes différents ont été décrits.

En France, les 2 sérotypes rencontrés sont le 4 et le 8.

Ce virus est transmis par un insecte piqueur (de la famille des Culicoïdes), de la taille de 1.5 à 2.5 mm.

Il agit surtout la nuit et au crépuscule. Cet insecte qui se nourrit de sang, se déplace et peut être transporté avec le vent, jusqu'à 200 km de distance. Il va ainsi absorber le virus sur un animal porteur, lors d'un repas de sang et va le transmettre à un autre animal qui était jusqu'alors sain, lors d'une piqure.

La contagion directe entre animaux est plus rare mais des cas de transmission lors de la gestation ont été décrits.

Durant la virémie (c'est-à-dire pendant que l'animal contaminé a une charge virale importante), le sang et le sperme sont des sources infectieuses. La virémie dure de 30 à 60 jours.

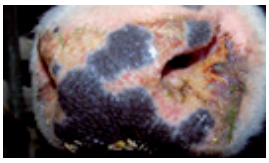

Les symptômes sont très variables, et différents selon les sérotypes

On peut observer un amaigrissement, une augmentation de la température corporelle, une salivation excessive, des croûtes sur le mufle, conjonctivite, larmoiement, écoulement nasal, abattement, problèmes pour avaler, ulcères dans la bouche, boiterie, lésions de la peau de la mamelle et des trayons, inflammation des bourrelets coronaires (pied)...

La détection du virus se fait avec un prélèvement sanguin. Le virus y est recherché avec un test RT-PCR. Le résultat est disponible en quelques heures.

Comment lutter contre ce virus ?

Avec le réchauffement climatique et l'intensification des échanges, on constate une recrudescence des cas positifs, au sérotype 8 notamment (période d'activité et diffusion des culicoïdes plus importantes).Ces insectes piqueurs ont une activité plus longue dans l'année.

En 2019, de nombreux cas ont été identifiés dans le Massif central, compromettant les marchés à l'export. En 2020, la situation s'est répétée dans les Pyrénées.

Aujourd'hui, les traitements existants visent uniquement à réduire les signes cliniques. Les seules mesures de lutte contre la FCO sont donc préventives.

Deux axes :

• Vacciner contre **les deux sérotypes (4 et 8) présents**. La vaccination permet aux bovins de fabriquer des anticorps et de s'immuniser contre les sérotypes du virus concernés. L'objectif est de limiter la multiplication du virus dans l'organisme et donc sa transmission au sein des troupeaux. La vaccination prévient également des contaminations transplacentaires, de la mère au veau.
Il est conseillé de vacciner avant la période d'activité des insectes, c'est à dire **vacciner dès aujourd'hui.** Le coût de la vaccination (hors frais de visite vétérinaire) en Haute Garonne varie de 12 à 18€ HT/ bovin pour une première année de vaccination et de 6 à 10 € HT/ bovin pour les années de rappel.

• Désinsectiser les animaux afin de limiter les contacts entre le bovin et le vecteur. Cependant, compte tenu de l'impact environnemental et de la courte durée de l'efficacité des traitements (il est conseillé de répéter les traitements tous les 10 jours à 30 jours maximum), cette solution est peu durable.

Et règlementairement que dois-je faire pour faire exporter mes bovins ?

Depuis 2016, les veaux laitiers de moins de 70 jours peuvent partir vers l'Espagne sous 1 des 2 conditions ci-dessous :

- s'ils sont nés de mères vaccinées ET qu'ils sont issus d'un troupeau vacciné* contre les sérotypes 4 ET 8

- s'ils ont été désinsectisés au moins 14 jours avant leur expédition ET qu'ils ont obtenu un résultat RT-PCR négatif en FCO minimum 14 jours suivant le protocole de désinsectisation.

**ATTENTION : Pour faire l'objet d'une certification, la vaccination doit avoir été réalisée par un vétérinaire sur l'ensemble des animaux en âge d'être vaccinés (bovin >2.5mois). La vaccination doit être renouvelée tous les ans. Sous ces conditions uniquement, le vétérinaire remet à l'éleveur la liste des animaux vaccinés et délivre une attestation de vaccination à la DDPP. La liste des troupeaux reconnus vaccinés est disponible sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.*

A partir du 21 avril 2021 et selon les informations à notre disposition à ce jour, seuls des bovins vaccinés depuis plus de 60 jours contre les sérotypes 4 et 8 pourront être exportés depuis la France. Les veaux laitiers vendus à 3 semaines, ne pouvant donc pas être vaccinés, cela signifie que sans dérogation proposée par l'Espagne, les veaux ne pourront plus y être acheminés.

La vaccination des troupeaux laitiers reste malgré tout fortement conseillée afin de :

- diminuer la pression virale et limiter le nombre de PCR positives dans le cas où l'Espagne accepterait les veaux sous couvert d'une analyse négative ;

- d'anticiper une éventuelle dérogation proposée par l'Espagne qui autoriserait l'entrée d'animaux sous couvert d'un cheptel certifié vacciné contre les sérotypes 4 et 8.

Une vaccination par l'éleveur est possible pour diminuer la pression virale dans les troupeaux MAIS elle ne peut pas être reconnue pour l'export.

(Source : GDS 31)

Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
Pôle Elevage :
32 rue de Lisieux - CS90105
31026 Toulouse Cedex 3

Equipe technique :
Pascal ARIES 06.32.89.29.32
Camille GEMAIN 06.33.42.50.32
Richard GOURMANEL 06.32.89.20.46

«Les tarifs et conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande»

© : Chambre d'Agriculture 31 - Photos non contractuelles - IPNS